

Régime micro-social simplifié 4ème trimestre 2019

MLE PEERBUCCUS SOFIA NEJLA - SIRET 85256173700010 - Commerçant

Vous n'avez pas opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Vous bénéficiez de l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'une entreprise (ACCRE) au titre de la 1ère année.

Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D056166918
Millésime de la déclaration	4ème Trim 2019
Date et heure d'échéance	le 31/01/2020 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 04/01/2020 à 16:53
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MLE PEERBUCCUS SOFIA NEJLA
SIRET de la personne	85256173700010

Déclaration

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	0 €
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	70 €
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	1.403 €

Montant à payer

Cotisations et contribution			
054 - Ventes de marchandises Accre	3.20%		0 €
055 - Prestations de services commerciales ou artisanales Accre	5.50%		4 €
792 - Autres prestations de service Accre	5.50%		77 €
576 - Formation commerçant obligatoire	0.10%		1 €
		(+)	82 €
Déduction éventuelle		(-)	0 €
Montant à payer		(=)	82 €

Télépaiement *

LA BANQUE POSTALE BIC: PSSTFRPPPAR	IBAN : FR38 2004 1000 0168 7285 8D02 079	(+)	82 €
Montant du télépaiement		(=)	82 €

^{*} Le montant de votre télépaiement sera prélevé à la date d'exigibilité de l'échéance